

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2011 13 août 2012

SOMMAIRE

Chauffage Sanitaire IZONI sàrl 96518	Mie Group S.A 96525
EUROPEAN FORMING CONSULTING	MN S.A 96526
NETWORK en abréviation E.F.C.N. Sàrl	Morgan Stanley Byzantine S.à r.l 96515
96520	Morgan Stanley Clare S.à r.l 96516
Green Apple Investments S.A., SPF 96486	Morgan Stanley Leitrim S.à r.l 96516
Greeneden Topco S.C.A96482	Morgan Stanley Lyra S.à r.l 96517
HAPY Private S.A. SPF96494	Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l 96517
Hero Holding GmbH SPF96526	Morgan Stanley Oostburg and Partners
Hydro Systems International S.A. III 96498	S.e.c.s
Imprimerie Fr. Faber96498	Morgan Stanley Rosetta Investments S.à
International Fashion Trading S.A 96499	r.l96520
ITW Epsilon Sàrl96499	Nantucket S.A
Kataris96500	NorCab 1 S.à r.l96497
Kingsbridge Finance S.à r.l 96506	NorCab 2 Sàrl96499
KoSa Foreign Investments S.à r.l 96500	Novatech Participations S.A 96527
LEHNKERING Shipping Lux S.A 96507	NRB Finance S.A 96528
Le P'Tit Kenny S.à r.l 96508	Orlando Italy Special Situations SICAR
Les Deux Chefs S.à r.l 96512	(SCA)96527
L'Occitane Groupe S.A96507	Phoenix Finance & Immo Luxembourg
LogiCor Midco S.à r.l96501	S.à.r.l 96528
Longeville S.A. SPF 96508	Pimco-World Bank Gemloc Fund 96512
Lrlux 96511	Presco Investments S.à r.l 96528
Ludgate S.à r.l 96512	Procter & Gamble International Finance
Lumos Investments S.A 96515	Funding General Management Sarl 96527
Lux-Edjar Luxembourg Sarl96507	Seema II S.à r.l
Mar-Plast International S.A 96522	Surprise S.A
Max Mara International S.A96522	SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF96498
Mayur Fund96500	SWIP (Luxembourg) S. à r.l
Mecla S.A., SPF96523	Taurus Euro Retail Holding S.à r.l 96522
Medicover Holdings NV S.à r.l 96515	Upside I Capital Partners S.A 96517
Melvic Group S.A 96523	
Michulke & Ringsdorf Investmenttechnolo-	
gies S.à r.l 96523	



Greeneden Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 164.178.

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth of June,

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, acting as the representative of the board of managers of Greeneden S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.180, acting as the general partner and sole manager (the "Manager") of Greeneden Topco S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.178 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated 22 May 2012.

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

- 1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is fixed at one hundred and ten thousand and one US Dollars (USD 110,001.-) divided into:
 - one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
 - four million (4,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
 - one million (1,000,000) redeemable class A1 shares,
 - one million (1,000,000) redeemable class A2 shares,
 - one million (1,000,000) redeemable class A3 shares,
 - one million (1,000,000) redeemable class A4 shares,
 - one million (1,000,000) redeemable class A5 shares,
 - one million (1,000,000) redeemable class A6 shares,
 - one million (1,000,000) redeemable class A7 shares.

all class A1 to class A7 shares are referred as the "Special Shares", with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) per share, all fully paid up (by 100%).

2) Pursuant to article 5.3 of the Articles, within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized and empowered to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new Ordinary Shares, Special Shares and Hurdle Shares, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares and to issue shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that if such instruments are issued during the period set forth in article 5.3.5 of the Articles, the shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to.

The shares and the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3.2 of the Articles may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, including in the three latter cases in favor of new shareholders. The shares to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below their nominal value and (ii) if the consideration payable to the Company for thus newly issued shares exceeds their nominal value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The Manager is specially authorized to issue such shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for such shares. The cancellation of preferential subscription rights is to be made in compliance with the relevant provisions of any Shareholders' agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette of the minutes of the general meeting held on 23 January 2012 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Manager can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of date of the shareholder's meeting adopting this clause.



The Manager is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5.3 of the Articles) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5.3 of the Articles) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

The Manager is authorized to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.3 of the Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Manager is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore, the Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to article 5.3 of the Articles.

- 3) By resolutions dated 22 May 2012 (the "Resolutions"), the Manager has resolved to approve the issuance of sixty-one thousand two hundred and forty-eight (61,248) new Shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of six hundred and twelve US Dollars and forty-eight cents (USD 612.48) so as to raise it from its current amount of one hundred and ten thousand and one US Dollars (USD 110,001.-) to one hundred and ten thousand six hundred and thirteen US Dollars and forty-eight cents (USD 110,613.48), together with the payment of a share premium of a total amount of four million eight hundred and twenty-four thousand three hundred and twenty-five US Dollars and ninety-eight cents (USD 4,824,325.98). The New Shares are divided into twenty thousand four hundred and ninety-two (20,492) Ordinary Shares, four thousand eight hundred and ninety-five (4,895) Hurdle Shares, five thousand one hundred and twenty-three (5,123) class A1 shares, five thousand one hundred and twenty-three (5,123) class A3 shares, five thousand one hundred and twenty-three (5,123) class A6 shares and five thousand one hundred and twenty-three (5,123) class A6 shares and five thousand one hundred and twenty-three (5,123) class A6 shares and five thousand one hundred and twenty-three (5,123) class A7 shares, with a nominal value of one US Dollars cent (USD 0.01) each.
 - 4) The New Shares have been subscribed and fully paid up on 26 June 2012 by:

Stephen DAVIS, Green Capital Partners, L.P., Paul SEGRE, Tom EGGEMEIER, Dave SUDBEY, Slava ZHAKOV, Merijn TE BOOIJ, Jim RENE, Anna CLEPPER, Steve RUST, Nicolas DE KOUCHKOVSKY, Eric ENTZEROTH, Mike MCBRIEN, Mark TURNER, Adrian LEE-KWEN, Slava SAYKO, Brad COLEMAN, Bruce EIDSVIK, John CARR and Lucy NORRIS, as indicated in the Resolutions.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares, such as the certificate issued by the bank and the declarations of subscription of the New Shares, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

5) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 26 June 2012, the subscribed share capital of the Company presently amounts to one hundred and ten thousand six hundred thirteen US Dollars and forty-eight cents (USD 110,613.48).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

- " **5.1.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and ten thousand six hundred thirteen US Dollars and forty-eight cents (USD 110,613.48) divided into:
 - one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
- four million twenty thousand four hundred ninety-two (4,020,492) ordinary non-redeemable shares (the "Ordinary Shares"),
 - four thousand eight hundred ninety-five (4,895) hurdle shares (the "Hurdle Shares"),
 - one million five thousand one hundred twenty-three (1,005,123) redeemable class A1 shares,
 - one million five thousand one hundred twenty- three (1,005,123) redeemable class A2 shares,
 - one million five thousand one hundred twenty- three (1,005,123) redeemable class A3 shares,
 - one million five thousand one hundred twenty- three (1,005,123) redeemable class A4 shares,
 - one million five thousand one hundred twenty- three (1,005,123) redeemable class A5 shares,
 - one million five thousand one hundred twenty- three (1,005,123) redeemable class A6 shares,
 - one million five thousand one hundred twenty- three (1,005,123) redeemable class A7 shares,

all class A1 to class A7 shares are referred as the "Special Shares", with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares")."

6) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.3 of the Articles of the Company has been decreased to eight hundred and ninety-nine million nine hundred and twenty-nine thousand three



hundred and eighty-seven US Dollars and fifty-two cents (USD 899,929,387.52), so that article 5.3 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.3. The un-issued but authorized share capital of the Company is set at eight hundred and ninety-nine million nine hundred and twenty-nine thousand three hundred and eighty-seven US Dollars and fifty-two cents (USD 899,929,387.52) divided into eighty-nine billion nine hundred and ninety-two million nine hundred and thirty-eight thousand seven hundred and fifty-two (89,992,938,752) Shares, with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one three thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Greeneden S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.180, en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Commandité") de Greeneden Topco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.178 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 22 mai 2012.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

- 1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à cent dix mille et un US Dollars (USD 110.001,-) représenté par:
 - cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
 - quatre millions (4.000.000) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),
 - un million (1.000.000) actions A1 rachetables,
 - un million (1.000.000) actions A2 rachetables,
 - un million (1.000.000) actions A3 rachetables,
 - un million (1.000.000) actions A4 rachetables,
 - un million (1.000.000) actions A5 rachetables,
 - un million (1.000.000) actions A6 rachetables,
 - un million (1.000.000) actions A7 rachetables,

toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,

toutes les actions susmentionnées sont entièrement libérées.

2) Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des fonds de la Société avec ou sans l'émission de nouvelles Actions, étant entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre de telles nouvelles Actions Ordinaires, Actions Spéciales ou Actions Hurdle en une ou plusieurs émissions et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les catégorie (s) de nouvelles actions concernée(s) par chaque émission et (ii) l'émission d'obligations, de preferred equity certificates, warrants, options ou tous autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions et d'émettre des actions suite à la conversion ou l'exercice des instruments susmentionnés, étant entendu que si de tels instruments sont émis dans la période fixée à l'article 5.3.5 des Statuts, les actions suite à la conversion ou l'exercice de tels instruments peuvent



être émises après l'expiration de ladite période, il est entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre lesdites nouvelles actions en une ou plusieurs fois et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les nouvelles catégorie (s) d'actions qui seront concernée(s) par chaque émission.

Les actions et les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3.2 des Statuts peuvent être payés par le biais d'apports en numéraire ou en nature par l'incorporation de réserves, de primes d'émission ou de profits non distribués, y compris en faveur de nouveaux actionnaires pour les trois derniers. Les actions à émettre conformément à l'article 5.3.2 des Statuts peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) de telles actions ne peuvent être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale et (ii) si la contrepartie due à la Société pour les nouvelles actions émises était supérieure à leur valeur nominale, alors l'excédent devrait être inscrit en tant que prime d'émission à l'égard desdites actions dans les comptes de la Société.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre lesdites actions et, lorsqu'applicable, les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3.2 des Statuts, sans réserver (par annulation ou limitation) le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour souscrire à de telles actions. La suppression des droits préférentiels de souscription doit être réalisée conformément aux dispositions applicables de tout pacte d'Actionnaires ayant pu être conclu par les Actionnaires de temps à autre.

L'autorisation expirera au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal d'assemblée générale tenue le 23 janvier 2012 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le Gérant Commandité peut procéder à une augmentation de capital ou à une émission des instruments susmentionnés tel qu'à la date de l'assemblée générale ayant adopté cet article.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de libération des Actions (mentionnées dans cet article 5.3 des Statuts) et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et d'échange desdits instruments (mentionnés dans cet article 5.3 des Statuts) ainsi que tous les autres termes et conditions de tels instruments, y compris leur souscription, émission et paiement.

Le Gérant Commandité et autorisé à effectuer toutes les actions nécessaires pour modifier les articles 5.1 et 5.3 des Statuts afin d'acter le changement du capital social émis et du capital social autorisé suivant toute augmentation conformément au présent article. Le Gérant Commandité est habilité à prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions d'accepter les souscriptions, les conversions ou échanges de recevoir le paiement pour les actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et faire toutes les actions nécessaires pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé suivant toute augmentation conformément à l'article 5.3 des Statuts.

- 3) Par résolutions prises en date du 22 mai 2012 (les "Résolutions"), le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission de soixante-et-un mille deux cent quarante-huit (61.248) nouvelles actions avec une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune (les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de six cent douze US Dollars et quarante-huit centimes (USD 612,48) afin de l'élever de son montant actuel de cent dix mille et un US Dollars (USD 110.001,-) à cent dix mille six cent treize US Dollars et quarante-huit centimes (USD 110.613,48), avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions huit cent vingt-quatre mille trois cent vingt-cinq US Dollars et quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 4.824.325,98). Les Nouvelles Actions sont divisées en vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze (20.492) Actions Ordinaires, quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze (4.895) Actions Hurdle, cinq mille cent vingt-trois (5.123) actions A1, cinq mille cent vingt-trois (5.123) actions A2, cinq mille cent vingt-trois (5.123) actions A3, cinq mille cent vingt-trois (5.123) actions A6 et cinq mille cent vingt-trois (5.123) actions A7, chacune d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01).
- 4) Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées le 26 juin 2012 par Stephen DAVIS, Green Capital Partners, L.P., Paul SEGRE, Tom EGGEMEIER, Dave SUDBEY, Slava ZHAKOV, Merijn TE BOOIJ, Jim RENE, Anna CLEP-PER, Steve RUST, Nicolas DE KOUCHKOVSKY, Eric ENTZEROTH, Mike MCBRIEN, Mark TURNER, Adrian LEE-KWEN, Slava SAYKO, Brad COLEMAN, Bruce EIDSVIK, John CARR et Lucy NORRIS, tel qu'indiqué dans les Résolutions.

Les documents justificatifs de la souscription et libération des Nouvelles Actions, tels que le certificat de la banque et les déclarations de souscription aux Nouvelles Actions, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

5) Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 26 juin 2012, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à cent dix mille six cent treize US Dollars et quarante-huit centimes (USD 110.613,48).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

- " **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent dix mille six cent treize US Dollars et quarante-huit centimes (USD 110.613,48) représenté par:
 - cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
 - quatre millions vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze (4.020.492) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),



- quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze (4.895) actions hurdle ("Actions Hurdle"),
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A1 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A2 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A3 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A4 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A5 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A6 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A7 rachetables,

toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune, toutes les actions susmentionnées sont entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions")

- 6) De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.3 des Statuts a été réduit à huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept US Dollars et cinquante-deux centimes (USD 899.929.387,52) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.3 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:
- " 5.3. Le capital social de la Société non-émis mais autorisé est fixé à huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept US Dollars et cinquante-deux centimes (USD 899.929.387,52) représenté par quatre-vingt-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions neuf cent trente-huit mille sept cent cinquante-deux (89.992.938.752) Actions ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à trois mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012 LAC/2012/30651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086017/265.

(120122246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Green Apple Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 170.086.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1.- «Capinvest Ltd», having its registered office at Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar,

here represented by Mr. Manuel HACK, maître ès sciences économiques, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 5 July 2012.

- 2.- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionally residing in Luxembourg,
- 3.- Mr Manuel HACK, prenamed, acting in his own name.



The prementioned proxies, after having been signed «ne varietur» by the proxy holders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holders, acting in their here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) in the form of a family estate management company which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- **Art. 1.** There is hereby formed a public limited company ("société anonyme") in the form of a family estate management company according to the law of 11 May 2007 ("SPF Law") and under the name of "GREEN APPLE INVESTMENTS S.A., SPF".
 - Art. 2. The registered office is established in Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THREE HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND EURO (375'000.- EUR) divided into TEN THOUSAND (10'000) shares with a par value of THIRTY-SEVEN EURO FIFTY CENTS (37.50 EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.



Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 8.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.
- **Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

- **Art. 10.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.
- **Art. 11.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.
- **Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

- **Art. 13.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.
- **Art. 14.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday in the month of March of each year at 02.30 p.m..



If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1 st and ends on December 31 st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

9,998 shares

2.- Mrs Stephanie GRISIUS, prenamed

1 share

1 share

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of THREE HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND EURO (375'000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand Euro.



Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2013:

- 1.- Mr. Manuel HACK, maître ès sciences économiques, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- 2.- Mr. Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6,rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- 3.- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionally residing at 6,rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1). The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2013:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, having its registered office at 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B113620.

Third resolution

The company's registered office is located at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- «Capinvest Ltd», ayant son siège social à Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 5 juillet 2012,

- 2.- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 3.- Monsieur Manuel HACK, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels mandataires, agissant en sa susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme en la forme d'une société de gestion de patrimoine familial que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familiale selon la loi du 11 mai 2007 («Loi SPF») sous la dénomination de «GREEN APPLE INVESTMENTS S.A., SPF».
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (375'000.- EUR) divisé en DIX MILLE (10'000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-SEPT EUROS CINQUANTE CENTS (37.50 EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (I) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.



Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

- **Art. 11.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.
- Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- **Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mars de chaque année à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ème) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.



Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les DIX MILLE (10'000) actions ont été souscrites comme suit par:

1 «Capinvest Ltd»,, prenommée	9,998 actions
2 Monsieur Manuel HACK, prénommé	1 action
3 Madame Stéphanie GRISIUS, prénommée	1 action
TOTAL:	10,000 actions

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (375'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013:

- 1.- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- 2.- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- 3.- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.



Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013: «audit.lu», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42 rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B113620.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires des parties comparantes, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. HACK, S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9042. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012086037/403.

(120121556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

HAPY Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.101.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Luxembourg, le 9 juillet 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 ^{er} . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«HAPY Private S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (175.000,-EUR) divisé en cent soixante-quinze (175) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.



Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.
- Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.



Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le 1 er juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Monsieur Yves Biewer, 42, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.
- 2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Cédric Jauquet, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.
- 3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy Baumann, 42, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9046. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012086087/174.

(120121922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.625,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant A de la Société avec effet au 25 mai 2012.
- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, Gérant A
- -Alain STEICHEN, Gérant A
- Alfheidur SAEMUNDSSON, Gérant B
- Puneet GULATI, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alain Steichen

Gérant A

Référence de publication: 2012086241/22.

(120121457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.333.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 juillet 2012

- 1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012086092/17.

(120121510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Imprimerie Fr. Faber, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.529.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 72 du 9 mars 1985.
 - Dernière modification des statuts par acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 150 du 5 février 2004.

Il résulte d'une lettre adressée à la direction de l'IMPRIMERIE FR. FABER, que Monsieur Roger WAGNER, demeurant à L-4946 BASCHARAGE, 3, rue Pierre Schutz, a démissionné de sa fonction de directeur général avec effet au 12 août 2011.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Pour la société IMPRIMERIE FR. FABER
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012086111/17.

(120121702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.950.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 20. Dezember 2011

Am 20. Dezember 2011 um 11:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen. Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

"Das Kapital der Gesellschaft beträgt zweihundertfünfzigtausendundein Euro (EUR 250.001) und ist in einen (1) Komplementäranteil, der durch den Komplementär gehalten wird, sowie zweihundertfünfzigtausend (250.000) Kommanditanteile, von jeweils einem Euro (EUR 1,00), eingeteilt. Die Kommanditanteile sowie der Anteil des Komplementärs wurden vollständig eingezahlt."

Luxemburg, den 10. Juli 2012.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012086407/20.

(120121164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



International Fashion Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.129.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 1 ^{er} juin 2012 à 11.00 heures au siège social de la société

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Personne chargée du contrôle des comptes:

- BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086120/16.

(120121165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

ITW Epsilon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.448.

EXTRAIT

L'actionnaire ITW Participations Sàrl a cédé toutes ses parts en faveur du nouvel actionnaire CS (Europe) Holdings Ltd ayant pour siège social le 69 Pitts Bay Road, HM 08 Pembroke, Bermudes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012086128/14.

(120121282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

NorCab 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.940.250,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.736.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant A de la Société avec effet au 25 mai 2012.
- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, Gérant A
- Alain STEICHEN, Gérant A
- Alfheidur SAEMUNDSSON, Gérant B
- Puneet GULATI, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alain Steichen

Gérant A

Référence de publication: 2012086242/22.

(120121456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



Kataris, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.557.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 27 juin 2012:

- L'Assemblée Générale décide de réélire Marc Lefebvre, Benoît Andrianne et Eric Diamantis en tant qu'administrateurs pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013
- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 Juillet 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2012086137/18.

(120121588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

KoSa Foreign Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.835.018.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 100.563.

EXTRAIT

l/ II résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 29 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1 er juillet 2012.

II/ Le siège social de KoSa Foreign Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.565, associé de la Société, a été transféré du 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1 er juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012086145/23.

(120121488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Mayur Fund, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.910.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Mayur Fund qui s'est tenue le 28 décembre 2011 a décidé:

- de la clôture de liquidation de la Société
- de confier à Pictet & Cie (Europe) S.A., Luxembourg la bonne garde pendant une période de 5 ans des documents comptables, livres, registres et autres documents de la Société.

Référence de publication: 2012086202/13.

(120121407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



LogiCor Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 170.076.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LogiCor Topco S.à r.l.,a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies register,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 2 July 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "LogiCor Midco S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the



rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

- **Art. 18.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.
- **Art. 19.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.



E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LogiCor Topco S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Sole shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
- 2. BRE/Management 6 S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 164777 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

LogiCor Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, pas encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 juillet 2012.



La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** et lest formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «LogiCor Midco S.à r.l.».
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Au sein de la même municipalité, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 19.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi.



F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LogiCor Topco S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. BRE/Management 6 S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164777, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31490. Reçu soixante-quinze euro 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le treize juillet de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012086163/300.

(120121231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Kingsbridge Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 134.810.

EXTRAIT

En date du 28 juin 2012, Kingsbridge Capital Investment Limited, une limited company ayant son siège social à 22, Grenville Street, JE4 8PX St. Helier, Jersey et enregistrée auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99531 a transféré (i) 212 parts sociales à Cervus Capital Partners GmbH, une limited liability company ayant son siège social à Frauenlobstrasse 7, 60487 Frankfurt am Main, Germany et enregistrée auprès de Local Court Frankfurt am Main sous le numéro HRB 84000 ("Cervus "), (ii) 212 parts sociales à Mr Veit Paas résidant à Giasa da la Bauncha 2, 7505 Celerina, Switzerland ("Mr Paas ") et (iii) 1 part sociale indivise détenue conjointement par Mr Paas et Cervus qui sera représentée par Cervus vis-à-vis de la société.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kingsbridge Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2012086142/18.

(120121486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 125.718.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64580 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086159/10.

(120121577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Surprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 66.253.

Information de la société SURPRISE S.A.

- Changement de nom de l'Administrateur DISTRIPAR NV qui devient:

"Claes Retail Group" en abrégé "C.R.G."

- Changement de nom du réviseur d'entreprises agréé VAN GEET DERICK&CO, Réviseur d'Entreprises, SARL qui devient:

VGD AUDIT

Un Mandataire

Référence de publication: 2012086406/14.

(120121229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Lux-Edjar Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.947.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 03.03.2010

FXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société, il résulte que:

- Emanuele GRIPPO a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet au 25 avril 2012;
- Christine LOUIS-HABERER, née le 23 juillet 1967 à Vitré (France), demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie B avec effet au 25 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-EDJAR Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2012086167/17.

(120121248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

LEHNKERING Shipping Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 67.246.

Les statuts coordonnés au 29 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086176/9.

(120121549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



Le P'Tit Kenny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 108.241.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée LE P'TIT KENNY S.à.r.l., (R.C.S. N° B 108241), dont le siège social à L-1251 Luxembourg, 13, Avenue du Bois, a été dénoncé en date du 3 janvier 2006.

Pour extrait conforme 48-52, rue du Canal L-4050 Esch-sur-Alzette Me Réguia AMIALI Le liquidateur

Référence de publication: 2012086174/16.

(120121476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Longeville S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.105.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», société anonyme, établie et ayant son siège social à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Luxembourg, le 9 juillet 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«LONGEVILLE S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,-EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.



Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout



autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le 1 er juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Monsieur Yves Biewer, 42, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.
- 2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Cédric Jauquet, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.
- 3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy Baumann, 42, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9047. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012086183/174.

(120121963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Lrlux, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.219.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 19 juin 2012 que:

- 1. La société Réviconsult S.à r.l. a été réélue, en tant que commissaire et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.
 - 2. A été nommé, pour une durée de six années, en tant qu'administrateur de classe B:

Monsieur Carlo SCHNEIDER, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant au 16 rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

3. Il a été décidé, suite à la décision qui précède que Monsieur Ronan LEBRAUT, ancien administrateur unique de la société, devient administrateur de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086186/19.

(120121586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



Les Deux Chefs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 149.710.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique qui s'est tenue le 29 juin 2012 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale a confirmé et reconduit à l'unanimité les mandats de M. Joseph Winandy, M. Koen Lozie, 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert et COSAFIN S.A., ayant son siège social 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bordet, 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012086178/16.

(120121275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Pimco-World Bank Gemloc Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.316.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire en date du 13 juillet 2012, sont renommés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2013:

Joseph Vincent McDEVITT

Jeffrey SARGENT

Craig Allen DAWSON

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2013:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2012086303/19.

(120121228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Ludgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.475,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.804.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Brave Corporate S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.624 (the "Shareholder");

duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated June 19, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Brave Corporate S.à r.l. is the Shareholder of Ludgate S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.804, incorporated by a deed received by Maître Henri



Hellinckx, notary residing in Luxembourg on December 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 193 on February 16, 2007 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

- 1. Decision to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Great British Pound (GBP) with effect as of 1 January 2012, according to the exchange rate (EUR/GBP) of Oanda as at 31 December 2011 (i.e. EUR 1.- equivalent to GBP 0,83800) so that as from 1 January 2012 the share capital of the Company amounts to ten thousand four hundred seventy-five Great British Pounds (GBP 10,475.-);
- 2. Decision to amend and set the nominal value of the share-quotas to twenty Great Britain Pounds and ninety five pence (GBP 20,95) each;
 - 3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the above resolutions; and
 - 4. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholder resolves to convert the currency in which the corporate capital of the Company is expressed and to adopt GBP with effect as of 1 January 2012, according to the exchange rate (EUR/GBP) of Oanda as at 31 December 2011 (i.e. EUR 1. equivalent to GBP 0,83800) so that as from 1 January 2012 the share capital of the Company amounts to ten thousand four hundred seventy-five Great British Pounds (GBP 10,475.-).

Second resolution

The Shareholder resolves to amend and set the nominal value of the share-quotas to twenty Great Britain Pounds and ninety five pence (GBP 20,95) each.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

"Art. 6. The capital is set at ten thousand four hundred seventy-five Great British Pounds (GBP 10,475.-) divided into five hundred (500) share quotas of twenty Great Britain Pounds and ninety five pence (GBP 20,95) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its conversion of currency have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-Euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt deux juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Brave Corporate S.à r.l., une société constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social situé à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.624 (ci-après l'«Associé»),

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:



I. d'acter que Brave Corporate S.à r.l. est l'Associé de la société à responsabilité limitée Ludgate S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.804, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 193 le 16 février 2007 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda cidessous:

Ordre du jour

- 1. Décision de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) à la livre sterling (GBP) avec effet au 1 ^{er} janvier 2012 conformément au taux de change (EUR/GBP) de Oanda au 31 décembre 2011 (EUR 1.- équivalent à GBP 0,83800) de sorte qu'à compter du 1 ^{er} janvier 2012 la capital social de la société s'élève à dix mille quatre cent soixante quinze livres sterling (GBP 10.475.-);
- 2. Décision de modifier et de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt livres sterling britannique et quatrevingt-quinze pence chacune;
 - 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus;
 - 4. Divers.

Première résolution

L'Associé décide de modifier la monnaie d'expression du capital social de la Société pour d'adopter les GBP avec effet au 1 ^{er} janvier 2012 conformément au taux de change (EUR/GBP) de Oanda au 31 décembre 2011 (EUR 1.- équivalent à GBP 0,83800) de sorte qu'à compter du 1 ^{er} janvier 2012 la capital social de la société s'élève à dix mille quatre cent soixante quinze livres sterling (GBP 10.475.-).

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier et de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt livres sterling et quatre-vingtquinze pence (GBP 20.95) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'Associé a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix mille quatre cent soixante quinze livres sterling (GBP 10.475.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt livres sterling et quatre vingt quinze pence (GBP 20.95) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette conversion de devise au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30114. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086189/119.

(120122251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



Lumos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 89.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 13 juillet 2012. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012086190/18.

(120121147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Medicover Holdings NV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.520.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 juin 2012

L'associé unique de la Société a renouvelé les mandats suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en relation avec les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011:

- 1. Monsieur Michel Bulach, gérant, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse (Luxembourg); et
- 2. Monsieur André LINDEKRANTZ, gérant, demeurant professionnellement à B-1050 Bruxelles, 133 boulevard General Jacques (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086205/15.

(120121136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.030.721,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.646.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2012, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

De plus, veuillez noter que le siège social de l'associé unique a changé et se trouve à présent au:

Morgan Stanley Mildenhall S.àr.I., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012086208/17.

(120121398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



Seema II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 8.000.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.977.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant A de la Société avec effet au 25 mai 2012.
- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, Gérant A
- Alain STEICHEN, Gérant A
- Alfheidur SAEMUNDSSON, Gérant B
- Puneet GULATI, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Alain Steichen Gérant A

Référence de publication: 2012086343/22.

(120121458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Morgan Stanley Clare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.940,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.992.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2012, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012086209/15.

(120121395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.740,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.389.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2012, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012086212/15.

(120121397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



Upside I Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.607.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010

L'assemblée décide de nommer:

- Eastridge Overseas S.A. ayant son siège social au East 53 rd St, Marbella Swiss Bank bdg, 2 nd floor, Panama, et enregistrée au registre de Commerce de Panama sous le numéro 559289, doc. 1099072
- Promo Limited, 20/F, One Pacific Place, 88 Queen's Way, Admiralty, Hong Kong et enregistrée au registre de Commerce de Honk Kong sous le numéro 1173049

aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pier Antonio Morici, 113 St. Georges's Square, London SW1, UK jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

L'assemblée prend acte et accepte les démissions de leur mandat d'administrateur avec effet au 16 juillet 2010 de la société Lux Konzern Sari, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80.993 et de la société Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

Le siège social de la société est transféré du 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Lugano, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2012086474/24.

(120121390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 300.148.712,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 132.601.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2012, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012086214/15.

(120121394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.996,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.645.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2012, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012086215/15.

(120121399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



Chauffage Sanitaire IZONI sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 107, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 170.074.

STATUTS

L'an deux mil douze.

Le vingt-neuf juin.

Paxdevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Izet KORAC, installateur-sanitaire-chauffagiste, né à Berane (Ex Yougoslavie) le 17 janvier 1983 (No. Matricule 19830117299), demeurant à L-3511 Dudelange, 107, rue de la Libération.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de «Chauffage Sanitaire IZONI sàrl».
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installation sanitaire-chauffage, l'achat et la vente d'articles de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mantaire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition de l'associé.



Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner Monsieur Nusret HODZIC, salarié, né à Vitomirica-Pec (Yougoslavie) le 1 ^{er} octobre 1968 (no matricule 19681001371), demeurant à L-3616 Kayl, 36, rue du Commerce, comme gérant technique.

Est nommé gérant administratif Monsieur Izet KORAC, prédit.

La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique et du gérant administratif;

Le siège social est établi à L-3511 Dudelange, 107, rue de la Libération.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Korac, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 4 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8714. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 12 juillet 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012086523/78.

(120121479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 42.020.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.174.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2012, les associés ont décidé de transférer le siège social du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012086216/15.

(120121396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Nantucket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 82.000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 18 juin 2012 au siège social de la société

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:



Conseil d'Administration:

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Président et administrateur;
 - Monsieur Marco HONEGGER, demeurant à 4, Via Bigli, I-20121 Milan, Italie, administrateur;
 - Monsieur Vincenzo ARNO', demeurant à 136, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

Personne chargée du contrôle des comptes:

- AUDIEX S.A., ayant son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086246/23.

(120121652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 201.021.371,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.496.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2012, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1, allée Scheffer. L-250 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy. L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012086217/15.

(120121393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

EUROPEAN FORMING CONSULTING NETWORK en abréviation E.F.C.N. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 170.075.

STATUTS

L'an deux mil douze.

Le quatorze juin.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Denis ARNOLD, conseiller pédagogique, né à Bouzonville (France), le 15 février 1954 (no matricule 19540215734), demeurant à F-57150 Creutzwald, 11, rue des Fauvettes;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

- **Art. 1** er . La société prend la dénomination de «EUROPEAN FORMING CONSULTING NETWORK en abréviation E.F.C.N. Sàrl»
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Crauthem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un organisme de formation professionnelle continue, la vente de matériel lié à la prévention des risques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.



- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- Euro) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EURO (125.- Euro) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mantaire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition de l'associé.
- **Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la Liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
 - Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (1.250.- Euro).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique non-rémunéré.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3327 Crauthem, 8 am Bruch;

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Arnold, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 21 juin 2012. Relation: EAC/2012/8056. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.



Christine DOERNER.

Bettembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086531/77.

(120121490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Mar-Plast International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 62.193.

EXTRAIT

Le conseil d'administration réuni en date du 16 juillet 2012 au siège social, a pris acte de la démission en date du 6 juillet 2012 de l'administrateur Monsieur Edie Caprari et a coopté comme nouvel administrateur en son remplacement:

- Monsieur Stefano Mantovani, né à Carpi, Italie, le 20 novembre 1973, de nationalité italienne, domicilié à 42010 Rio Saliceto, via G. di Vittorio n° 13, Italie.
- M. Mantovani terminera le mandat de son prédécesseur, à charge pour la prochaine assemblée générale des actionnaires de procéder à son élection définitive et de confirmer son pouvoir de signature.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012086219/16.

(120121347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.358.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 mai 2012

Conformément aux résolutions prises par les associés, en date du 15 mai 2012, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 15 mai 2012, de Monsieur Ruud Bramer, au poste de gérant SPH/SPMS.
- De pourvoir au poste de gérant SPH/SPMS, avec effet au 15 mai 2012 et pour une durée indéterminée, la personne suivante:
 - Madame Jikke de Wit, demeurant Noordweg Noord 150, 3704 JG Zeist, Pays-Bas.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Mr Erik Reinier Rijnbout Gérant Taurus;
- Mrs Linda Kassof Gérant Taurus;
- Mr Peter Merrigan Gérant Taurus;
- Mr Gordon Parker Gérant IBRC;
- Mr Alan Foley Gérant IBRC AC;
- Mrs Jikke de Wit Gérant SPH/SPMS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012086422/25.

(120121151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Max Mara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.757.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 4 juin 2012 à 11.00 heures au siège social de la société

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:



Personne chargée du contrôle des comptes:

- BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086221/16.

(120121178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Mecla S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.451.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire le 25 juin 2012

Le mandat du commissaire aux comptes vient à échéance, l'assemblée décide de l'élire de nouveau pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Finsev S.A., 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme Banque domiciliataire

Référence de publication: 2012086222/17.

(120121427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Melvic Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.833.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 13 juillet 2012 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société MELVIC GROUP S.A., R.C.S. Luxembourg B 100 833 a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société MELVIC GROUP S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2012086224/13.

(120121238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Michulke & Ringsdorf Investmenttechnologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 170.083.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf, den fünften Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Daniel MICHULKE, Diplom-Informatiker, wohnhaft in D-09376 Oelsnitz, Lutherstrasse 2.
- 2.- Herr Bastian RINGSDORF, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-35799 Merenberg, Barig-Selbenhausen, Schulstrasse 3.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.



- Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "MICHULKE & RINGSDORF INVESTMENTTECHNOLOGIES S.à r.l.".
- **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.
- **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Konzeptionierung, die Entwicklung und das Betreiben von eigenen Softwaresystemen auf Basis künstlicher Intelligenzen für den Finanzmarkt und artverwandte Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124.-), welche wie folgt übernommen werden:
 - 1.- Herr Daniel MICHULKE, Diplom-Informatiker, wohnhaft in D-09376 Oelsnitz,
 50

 Lutherstrasse 2, fünfzig Anteile
 50

 2.- Herr Bastian RINGSDORF, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-35799 Merenberg,
 50

 Barig-Selbenhausen, Schulstrasse 3, fünfzig Anteile
 50

 Total: ein hundert Anteile
 100
- **Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.



Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2012.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Daniel MICHULKE, Diplom-Informatiker, wohnhaft in D-09376 Oelsnitz, Lutherstrasse 2.
- Herr Bastian RINGSDORF, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-35799 Merenberg, Barig-Selbenhausen, Schulstrasse 3.
 - b) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.
 - c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. MICHULKE, B. RINGSDORF, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 juillet 2012. Relation: ECH/2012/1158. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. Juli 2012.

Référence de publication: 2012086227/107.

(120121483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Mie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.813.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les actionnaires en date du 29 juin 2012:

- 1. Les mandats des administrateurs A, Messieurs Bjarne WIND et Geert DUYCK et des administrateurs B, Monsieur Stefan OOSTVOGELS et Madame Emanuela BRERO, ont été renouvelés. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée à tenir en 2013.
- 2. Ernst & Young S.A., rue Gabriel Lippmann 7, Parc d'Activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach, a été nommé réviseur d'entreprises agréé de la société. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012086229/16.

(120121564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



Hero Holding GmbH SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 74, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 39.847.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086904/9.

(120122264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

MN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 71, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.037.

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MN S.A. (matr: 2011 22 07 180), dont le siège est établi à L-9806 Hosingen, 71, Haaptstrooss, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 160.037.

constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C Numéro 1293 du 15 juin 2011.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Manuel José COELHO, administrateur de sociétés, né à Murca (Portugal) le 14 avril 1952 (matricule 1952 04 14 471), demeurant à L-7540 Rollingen, 139A, route de Luxembourg.

L'assemblée renonce à l'unanimité de désigner un secrétaire et des scrutateurs.

L'assemblée a été réunie avec l'ordre du jour suivant:

1) Modification de l'alinéa 1 er de l'article 2 des statuts concernant l'objet social de la société;

Tous les actionnaires, représentant l'intégralité des cent actions, sont présents ou représentés, de sorte que l'assemblée pourra valablement délibérer sans avoir à prouver que les convocations ont été expédiées suivant les règles légales et statutaires.

L'assemblée décide qu'elle est valablement constituée et aborde l'ordre du jour. Après discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'alinéa 1 er de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 2. Al. 1. «La société a pour objet l'exploitation d'un club avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec des attractions et des spectacles de danse.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes évalués à 650.- euros sont à charge de la société.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes, et après lecture faite, les actionnaires comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Manuel José COELHO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 6 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8086. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086233/45.

(120121130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



Novatech Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 115.052.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 9 juillet 2012

Aux termes d'une délibération en date du 9 juillet 2012, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 1 ^{er} juillet 2012:

- Monsieur Barry Black, employé privé, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Madame Claire Alamichel, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme Novatech Participations S.A. *Un mandataire*

Référence de publication: 2012086253/18.

(120121671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012086259/15.

(120121720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.826.

Rectificatif du dépôt effectué le 10 juillet 2012 sous le numéro L120116934

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt effectué le 10 juillet 2012 sous le numéro L120116934, les nouveaux gérants de la Société, Madame Nadine PAVIA et Monsieur Rene BELTJENS ont été nommés avec effet au 15 juillet 2012 et non comme indiqué initialement avec effet au 15 juin 2012.

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Procter & Gamble International Finance Funding General Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012086279/18.

(120121583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



SWIP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.118.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2012, l'associé unique de la société à responsabilité limitée 'SWIP (Luxembourg) S.à r.l.' a pris la résolution suivante:

Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprise de la société, a été renouvelé jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012086412/14.

(120121562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Phoenix Finance & Immo Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.431.

Le 10 juillet 2012 s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société "Phoenix Finance & Immo Luxembourg Sàrl".

Lors de ladite assemblée, il a été donné acte à Monsieur Tekin Tekkal de sa démission en qualité de gérant. Monsieur Marco Russo, né à Castelfiorentino (Italie) le 9 mai 1970, demeurant à I-50122 Florence, Borgo Degli Albizi 10 (Italie) a été nommé nouveau gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Pour Phoenix Finance & Immo Luxembourg Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012086272/16.

(120121067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

NRB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.296.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087054/10.

(120122375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 77.031.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.417.

Les comptes annuels en format IFRS au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087072/11.

(120122353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck